



Le salon des homo-fictions

10 ÈME ÉDITION

9 & 10 NOVEMBRE 2024

PARIS MONTREUIL EXPO - MONTREUIL / PARIS

Informations Exposants Professionnels

1) INSCRIPTION & PAIEMENT

Les inscriptions se font uniquement par e-mail, à partir du 15 mars et ce jusqu'au 29 avril 2024.

Merci d'imprimer et de scanner le bulletin ou de le remplir à l'aide d'Adobe Acrobat Reader pour pouvoir apposer une signature électronique et le renvoyer par e-mail à elisa@mevevent.com

L'envoi de votre bulletin vaut acceptation des CGV.
 Le responsable du stand devra joindre une photocopie de sa pièce d'identité.

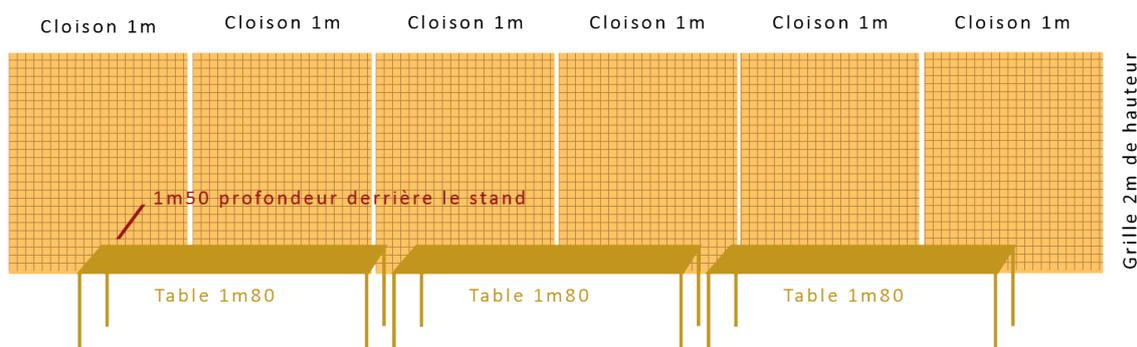
Les informations de paiement vous seront communiquées avec la facture.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Au-delà de cette date, nous ne saurions vous garantir un stand.

2) MODULES

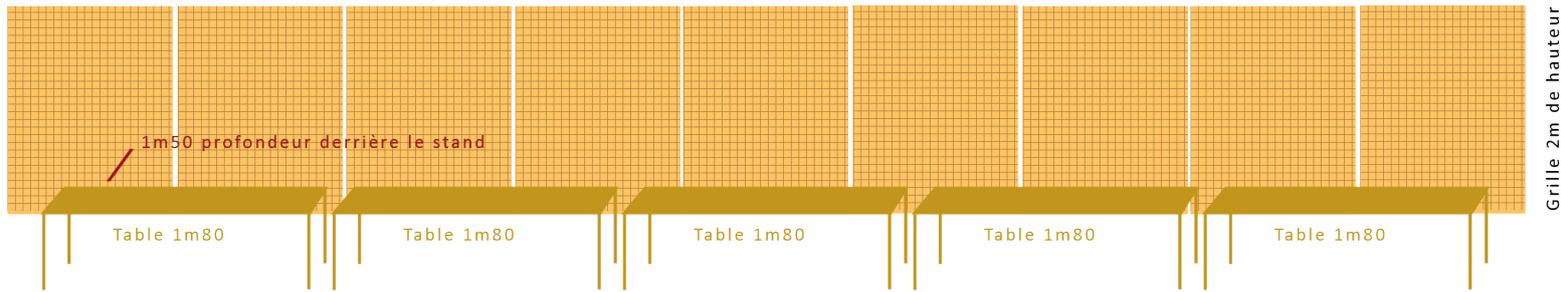
TYPE DE MODULE	TARIF HT	TARIF TTC
Module P2 : 3,60m linéaire - 2 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m) - 1,50m derrière la table 4 cloisons mobiles + 3 chaises + 3 bracelets	750 €	900 €
Module P3 : 6,00m linéaire - 3 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m) - 1,50m derrière la table 6 cloisons mobiles + 4 chaises + 4 bracelets	1 100 €	1 320 €
Module P4 : 7,80m linéaire - 4 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m) - 1,50m derrière la table 7 cloisons mobiles + 4 chaises + 4 bracelets	1 430 €	1 716 €
Module P5 : 9,60m linéaire - 5 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m) - 1,50m derrière la table 9 cloisons mobiles + 4 chaises + 4 bracelets	1 760 €	2 112 €
Module P6 : 11,40m linéaire - 6 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m) - 1,50m derrière la table 11 cloisons mobiles + 4 chaises + 4 bracelets	2 090 €	2 508 €
Espace nu au m² : Prix valable pour 1m ² , la commande comprend 2 bracelets	132 €	144 €

Module P3



Module P5

Cloison 1m Cloison 1m



3) OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toute option est payante.

Bracelet supplémentaire : 17,50 € HT / 21 € TTC

Chaise supplémentaire : 5,84 € HT / 7 € TTC

Cloisons : 40 € HT / 48 € TTC

Un accès wifi : 17 € HT / 20,40 € TTC

Place de parking : 36 € HT / 43,20 € TTC

Raccordement à l'électricité : *sur devis en fonction de votre besoin.*

Invitations (Entrée aux horaires visiteurs, 3 max/jour) samedi : 11 € TTC ; dimanche 10 € TTC.

Invitations nominatives pour vos auteur·rices en dédicaces sur votre stand 5 €/jour, lien d'achat fourni dans le bulletin.

4) PRÉSENTATION DES EXPOSANTS

Chaque exposant sera présenté sur le site de la Y/CON avec pour appui son logo. Lors de votre inscription, vous serez amené à cocher dans le bulletin les items représentant au mieux votre stand, ils seront ensuite mentionnés sur le site pour vous présenter.

Vous devrez nous fournir un visuel au format .jpeg ou .png en **300 x 300 pixels**, en couleur ou N/B., que vous devez joindre à votre dossier d'inscription. Sans ce visuel, votre dossier ne sera pas entièrement validé.

À noter qu'une fois ces informations envoyées, aucune modification ou correction ne pourra être apportée.

5) LES EMPLACEMENTS

Le plan est disponible en même temps que les bulletins.

Les allées de stands sont représentées par des zones grises. En bas du plan, se trouve l'échelle des différents modules. (*Tous les contours noirs sont des murs.*)

La validation des emplacements est traitée dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le plan pourrait ne plus être à jour quand vous enverrez votre dossier, la nouvelle version vous sera communiquée à la réception de votre dossier d'inscription.

Le stand ne pas faire plus de 4 m de haut. Si votre stand fait plus de 2m40 de haut, merci de nous prévenir (certains emplacements ne peuvent pas dépasser cette hauteur).

6) LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Pour que votre inscription soit validée, merci de vérifier lors de l'envoi de votre bulletin que les documents suivants sont bien joints à votre e-mail :

- Bulletin d'inscription dûment complété et signé
- Visuel au format .jpeg ou .png en 300 x 300 pixels, en couleur ou N/B.
- Pièce d'identité recto/verso du responsable de stand
- Extrait Kbis de la société

7) HORAIRES & INSTALLATION

Samedi 9 novembre 2024 :

- 7h – 9h : installation des stands
- 9h – 18h : ouverture au public
- 18h30 : fermeture aux exposants

Dimanche 10 novembre 2024 :

- 8h – 9h : ouverture aux exposants
- 9h – 18h : ouverture au public
- 18h – 20h : démontage des stands

L'installation se fera le vendredi 8 novembre 2024.

Un système de roulement sera fait. Votre horaire vous sera donné précisément ultérieurement.

- **10h stands nus**
- **12h modules clé en main**

Un accès à l'espace de déchargement et au parking souterrain de la salle est possible si vous en faite la demande. Merci d'indiquer dans votre bulletin d'inscription si vous souhaitez avoir accès à l'espace de déchargement et si vous souhaitez garer votre véhicule.

- Pour les véhicules de moins de 1m80 une place numérotée vous sera attribuée.
- Pour les véhicules de plus de 1m80 vous pourrez le stationner sur l'espace de déchargement dans la limite des places disponibles.

Vous recevrez une autorisation de stationnement et de déchargement à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.

Si vous ne demandez pas un accès à l'espace souterrain, le déchargement s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufiche, par l'entrée principale de la convention. Une autorisation de déchargement sera à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.

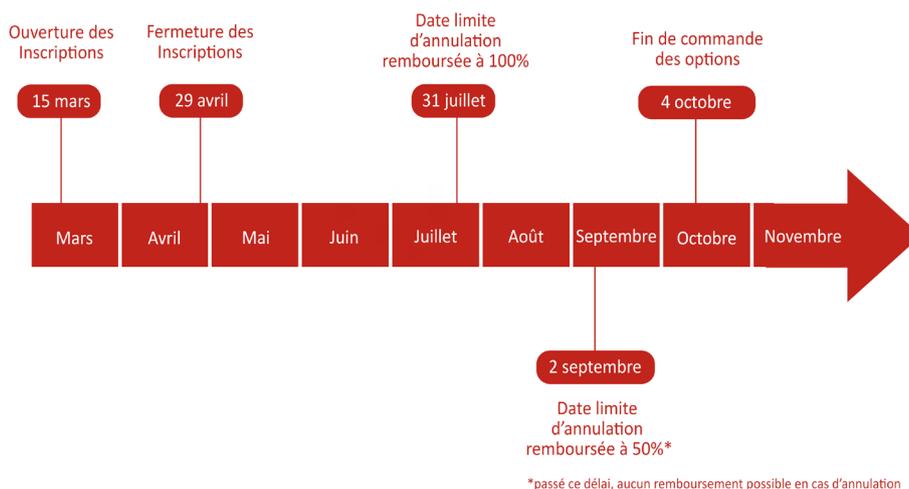
Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

ATTENTION :

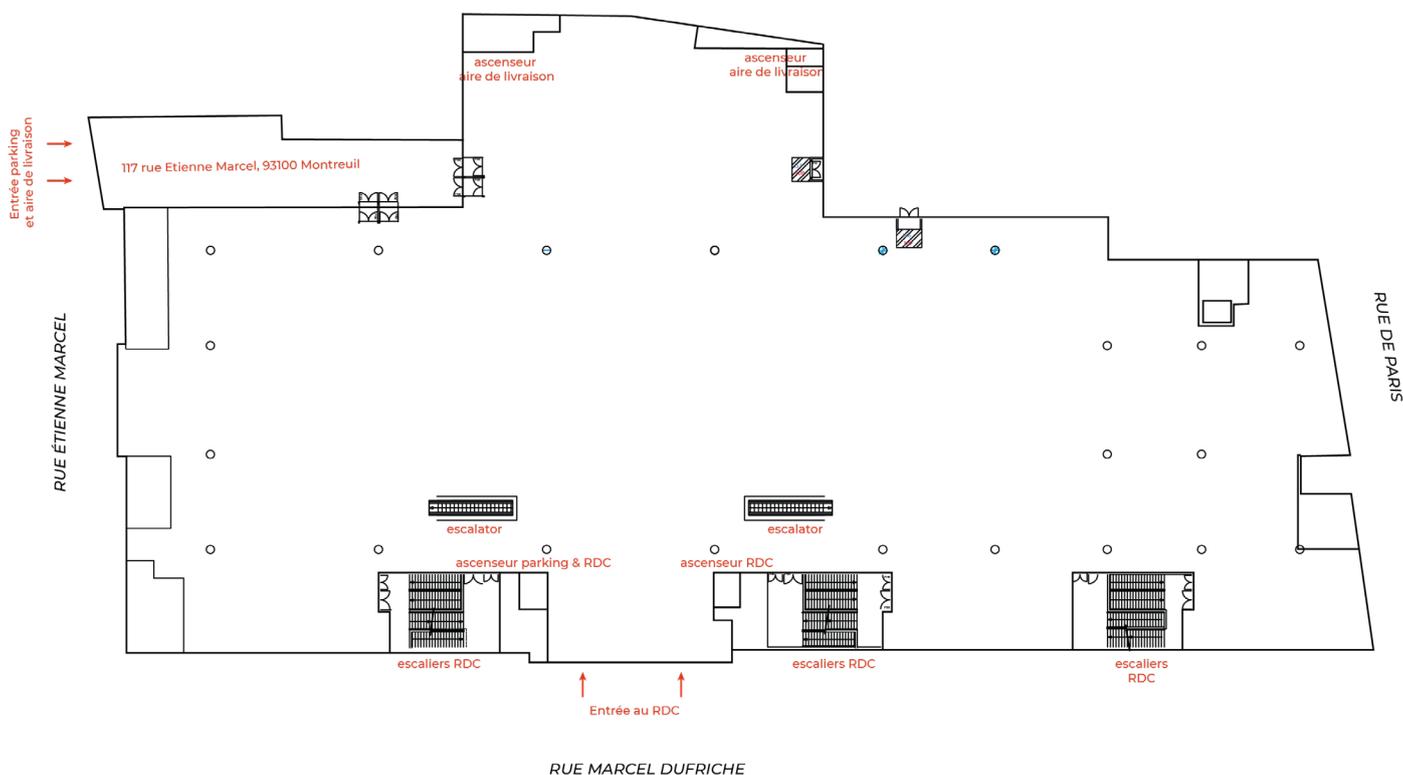
Pour le bon déroulement de l'organisation, seules les personnes portant un bracelet au poigné sont autorisées dans les locaux avant 9h le samedi et le dimanche. **Leur port est obligatoire au sein de la convention.**

Le vendredi, l'accès se fait en fonction de votre demande par le parking ou la voie Nouvelle Marcel Dufiche. Le samedi et le dimanche, le parking est **ouvert jusqu'à 08h45** avec un point de contrôle pour vous remettre votre bracelet. Si vous venez sans véhicule l'accès exposants se fera via la voie Nouvelle Marcel Dufiche. À partir de 08h46, le parking et le point d'accueil exposants seront fermés, la remise de votre bracelet se fera auprès de la billetterie à l'entrée principale. Le Paris Montreuil Expo est fermé et sécurisé la nuit.

8) CALENDRIER



9) ACCÈS



10) POINT EXPOSANT

Cette année, nous mettons en place un point exposant au sein de la convention, pour répondre à vos questions pendant l'événement.

Le cocooning sera au niveau de la buvette dans la zone alimentaire.

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

La Y/CON 10 est organisée par la **société MEV EVENT** et l'**Association EVENT YAOI** et se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2024 à L'espace Congrès : Paris Montreuil Expo, situé au 128 Rue de Paris, 93100 Montreuil. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme au thème de l'événement ou qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'il puisse être demandé une quelconque indemnisation.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. À noter que les produits du stand doivent être **essentiellement composés de produits homo-romantiques et/ou homo-érotiques**. La participation à l'événement n'est effective que lorsque le dossier d'inscription a été envoyé dûment complété, les documents et logo demandés dûment envoyés et le paiement encaissé.

Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 4 octobre 2024 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande), à l'exception de l'accès à l'électricité. Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'au 29 avril ou obtention du quota maximum. Une fois ce quota atteint, une liste d'attente limitée sera créée.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation.

Le responsable du stand inscrit sur le bulletin doit tenir personnellement son stand et ne pas céder ou sous-louer à un tiers tout ou une partie de son stand sans autorisation préalable des organisateurs, avant l'événement. **La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** encouragent le partage de stand par plusieurs entités du moment qu'elles en sont informées. En cas d'absence lors de l'événement, le responsable du stand peut désigner un remplaçant. Il devra impérativement prévenir **la société MEV EVENT** de ce changement avant le 4 octobre 2024 inclus.

ARTICLE 3 – ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 31 juillet 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi). Du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi), les organisateurs conservent à titre d'indemnité 50% du paiement, options comprises. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement sera effectué sans intérêts et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les organisateurs. En cas de force majeure qui conduit à l'annulation de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué et aucun recours ne sera recevable contre les organisateurs. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 4 – ORGANISATION

L'installation des stands se fera le vendredi 8 novembre après-midi et la désinstallation de 18h00 à 20h00 le dimanche 10 novembre. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci d'informer au plus tôt le Responsable Exposants. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la durée de la convention. À cet effet, des sacs poubelles seront mis à disposition.

Le port du bracelet au poignet est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération du bracelet est strictement interdite.

Nous respecterons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Il est interdit d'avoir recours à une autre solution d'électricité que celle fournit par les organisateurs et la salle d'exposition (groupe électrogène...).

ARTICLE 5 - LIVRAISON

Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

À l'exception des livreurs de marchandises uniquement.

Nous sommes en mesure de faciliter vos livraisons, en réceptionnant en l'absence de responsable du stand. En revanche il s'agit d'une faveur de notre part, nous déclinons toutes responsabilités quant au contenu de livraison et de sa qualité de réception.

Étant à l'étage, toute marchandise devra être montées pour l'exposants ou ses prestataires, les équipes de la Y/CON ne manipule pas les marchandises. Pour se faire utilisez les ascenseurs ou les escaliers menant au Hall 2.

Taille des ascenseurs :

Hauteur de la porte d'accès = 2 m

Largeur de la porte d'accès = 1.30 m / Largeur de la cage d'ascenseur = 1.50m

Profondeur de la cage d'ascenseur = 2.75 m

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu de la convention (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le 16 septembre 2024. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre ou e-mail) de **la société MEV EVENT**. L'exposant renonce expressément à tout recours contre les organisateurs de la diffusion, pour les besoins du salon, de son image, de celle de son stand, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services.

ARTICLE 7 - CONTREFAÇON

En vertu des différents articles de loi protégeant la Propriété Intellectuelle, **la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** se positionnent contre la vente de toute contrefaçon. La vente d'œuvres produites par IA est également interdite. Par conséquent, tout contrevenant à ces règles pourra se voir exclure de la convention.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI déclinent toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et les autres membres du stand, ainsi que son matériel, pour toute la durée de l'événement (temps d'installation compris).

ARTICLE 9 - BRUIT ET NUISANCES SONORES

Il est interdit de diffuser de la musique sur le stand.

Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine d'être en infraction. De ce fait l'emplacement sera attribué en conséquence.

ARTICLE 10 - TABAGISME ET FUMIGÈNE

Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols.

Il est aussi interdit de produire quelconque fumée à l'intérieur des bâtiments, en raison des installations anti-incendie. Les machines à brouillard, fumé et lasers sont interdits. Les nappes doivent être en matériaux certifiés ignifugés.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES MINEURS

Le salon est interdit aux moins de 14 ans.

Nous vous rappelons qu'en raison des dispositions légales concernant la protection des mineurs, le contenu explicite, qu'il soit sexuel ou violent, doit être signalisé comme tel et ne doit pas être à la portée de consultation des mineurs. Il vous appartient de vous assurer que la personne qui achète ou qui consulte des éléments explicites soit bien en âge de le faire. Notez que nous n'exigeons pas de vous de produire ou vendre uniquement du contenu censuré, simplement de ne pas exposer les éléments pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes à la vue de tous. Vous pouvez censurer ponctuellement le contenu explicite (post-it judicieusement placés, calque pour flouter etc.), ranger vos contenus explicites dans un classeur consultable sur demande etc.

La société MEV EVENT et l'Association Event Yaoi considèrent les tétons féminins et masculins sur le même plan : ils n'ont pas à être censurés.

ARTICLE 12 - INFRACTION

Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire.

ARTICLE 13 - LOI FRANÇAISE

La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le cadre de la loi est interdit lors de l'événement.